

	Fiche de Données de Sécurité	Date d'émission: 30/01/2024
		Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE	Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : NEOTECH SOIE
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KROME PEINTURE

4 Rue Antoine Becquerel

33600 - PESSAC

FRANCE

Tel. : 05 57 26 66 00

e-mail : contact@peintures-krome.fr - Internet : <https://www.peintures-krome.fr>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA (INRS) : (+33) 01 45 42 59 59, 24h sur 24, 7j sur 7
 Centres antipoison et de toxicovigilance français : <https://centres-antipoison.net/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008

Mentions de danger :

Conseils de prudence : Tenir hors de portée des enfants, Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions, En cas de pulvérisation, travailler sous aspiration et porter un masque de protection respiratoire conforme à l'EN140 équipé de filtre de type P2 ou P3, ou porter un masque filtrant anti-aérosols de type FFP2 ou FFP3 conforme à l'EN149. Ne pas respirer les aérosols.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)(2634-33-5), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)(2634-33-5), Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique. EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre $\leq 10 \mu\text{m}$] (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substance figurant sur la liste établie conformément à l'article 59(1) de REACH pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne, ou n'est pas identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605

	Fiche de Données de Sécurité		Date d'émission: 30/01/2024
			Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE		Version: 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,1,1-triméthylolpropane (TMP)	N° CAS: 77-99-6 N° CE: 201-074-9	≥ 0,1 – < 1	Repr. 2, H361fd
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: BIOCIDÉ	≥ 0,0015 – < 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: BIOCIDÉ	≥ 0,0015 – < 0,05	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (Note B)	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 611-341-5 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	< 0,0015	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: BIOCIDÉ	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: BIOCIDÉ	(0,05 ≤ C < 100) Skin Sens. 1, H317
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	N° CAS: 55965-84-9 N° CE: 611-341-5 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691-48	(0,0015 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (0,06 ≤ C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (0,06 ≤ C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,6 ≤ C ≤ 100) Eye Dam. 1, H318 (0,6 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver à l'eau savonneuse. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Sable. Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

	Fiche de Données de Sécurité	Date d'émission: 30/01/2024
		Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE	Version: 1.0

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Évacuer la zone.
 Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
 Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
 Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
 Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la Rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la Rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Après utilisation bien fermer le couvercle.
 Température de manipulation : < 30 °C
 Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
 Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
 Température de stockage : < 40 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

	Fiche de Données de Sécurité		Date d'émission: 30/01/2024
			Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE		Version: 1.0

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures. conforme à la norme EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux substances figurant en section 3 de cette FDS. Nous conseillons les matériaux suivants. Au besoin, demander notre document "Consignes d'utilisation des gants".

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle (BR), Chlorure de polyvinyle (PVC), Caoutchouc néoprène (HNBR), Caoutchouc fluoré (FKM)	3 (> 60 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374
Gants pour une utilisation prolongée ou réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle (BR), Chlorure de polyvinyle (PVC), Caoutchouc fluoré (FKM), Laminé multicouches (type Silvershield 4H)	6 (> 480 minutes)	Selon les conditions opératoires	EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection:

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions opératoires spécifiques. conforme aux normes EN 943, EN 14605, EN ISO 13982 ou EN 13034.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de pulvérisation, travailler sous aspiration et porter un masque de protection respiratoire conforme à l'EN140 équipé de filtre de type P2 ou P3, ou porter un masque filtrant anti-aérosols de type FFP2 ou FFP3 conforme à l'EN149. Ne pas respirer les aérosols.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Pas disponible
Odeur	: Légère. Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60°C (estimé)
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible

	Fiche de Données de Sécurité		Date d'émission: 30/01/2024
			Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE		Version: 1.0

Pression de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 1,42
Densité de vapeur	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV calculée : 10 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

10.4. 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Rubrique 7).

10.5. 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

10.6. 10.6. Produits de décomposition dangereux

Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	< 10 %

	Fiche de Données de Sécurité	Date d'émission: 30/01/2024
		Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE	Version: 1.0

1,1,1-triméthylolpropane (TMP) (77-99-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Facilement biodégradable.
Biodégradation	62 % 28j

12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
1,1,1-triméthylolpropane (TMP) (77-99-6)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	< 17
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,47
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	6,62 ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,7 ECHA
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	6,62 ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,7 ECHA
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	≤ 54
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,75
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol	
NEOTECH SOIE	
Ecologie - sol	Non établi.
Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	
Ecologie - sol	Faible adsorption.
1,1,1-triméthylolpropane (TMP) (77-99-6)	
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0,18
Ecologie - sol	Faible adsorption.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Ecologie - sol	Non établi.
1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT) (2634-33-5)	
Ecologie - sol	Non établi.
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	
Tension superficielle	72,3 mN/m
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	
NEOTECH SOIE	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
Dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] (13463-67-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (55965-84-9)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

12.7. Autres effets néfastes	
Indications complémentaires	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

	Fiche de Données de Sécurité	Date d'émission: 30/01/2024
		Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE	Version: 1.0

Indications complémentaires	: Les emballages non nettoyés doivent être considérés comme des produits dangereux, au même titre que le produit qu'ils contiennent.
Informations écologiques	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Code HP	: Autodetection - Autodetection

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non soumis aux réglementations sur le transport des matières dangereuses

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Non

Polluant marin

: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Non réglementé

14.6.2. Transport maritime

Non applicable

14.6.3. Transport aérien

Non applicable

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche automobile

Teneur en COV calculée

:

10 g/l

Valeur limite européenne de COV (Directive: 2004/42/CE - Annexe II-Partie A)

:

Sous-catégorie A/a(PA) : Intérieur mate murs et plafonds (brillant < 25@60°). Dans sa forme prêt à l'emploi : 30g/l maximum.

15.1.2. 15.1.2. Directives nationales

France

Code	Maladies professionnelles
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)

:

Non soumis à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12.: BImSchV)

:

Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

	Fiche de Données de Sécurité	Date d'émission: 30/01/2024
		Date de révision: 30/01/2024
	NEOTECH SOIE	Version: 1.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: Règlement (UE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), modifiant le Règlement (UE) n°1907/2006 (REACH).

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 2
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)(2634-33-5), 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (BIT)(2634-33-5), Produit de réaction 3:1 entre 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoline-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one(55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.